



Monsieur Alain SOHIER
Maire de Châtillon-sur-Morin
Mairie
mairiechatillonsurmorin@orange.fr

Paris, le 5 février 2024

Cédric CHEVALIER
Sénateur de la Marne

Vice-Président
de la Commission
de l'aménagement du
territoire et du
développement durable

Membre de la Délégation
Sénatoriale aux Collectivités
Territoriales et à la
Décentralisation

Conseiller Municipal de Saint
Léonard

Conseiller communautaire
du Grand Reims

Conseiller Régional
du Grand Est

Monsieur le Maire, *Cher Alain*

J'ai pris bonne note du courriel que vous m'avez adressé en réaction à l'envoi de la liste des communes classées de droit en zones « France ruralités revitalisation » (FRR) ou rattrapables pour la Marne, telle que nous l'a fait parvenir la commission des finances du Sénat.

Votre commune sort effectivement du dispositif tel que réformé par la Loi de finances pour 2024. Toutefois, cette sortie était déjà annoncée à la suite de la révision du zonage et de l'arrêté du 16 mars 2017.

Châtillon-sur-Morin faisait, alors, partie des communes dites « sortantes » que le gouvernement avait choisi de maintenir dans le dispositif bien qu'elles ne répondaient déjà plus aux deux conditions cumulatives nécessaires pour être classée ZRR.

Sachez, enfin, que si la sortie de votre commune sera effective au 1^{er} juillet 2024, toutes les exonérations et avantages engagés pour des entreprises, par exemple, avant cette date en tant que commune en ZRR, continueront à s'appliquer jusqu'à l'échéance prévue initialement.

Je tenais donc à vous rendre destinataire de ces éléments au plus tôt pour votre parfaite information. Considérant les difficultés que pourrait entraîner cette évolution du zonage, je ne manquerai pas d'interpeller Christophe Béchu, ministre de la Cohésion territoriale, sur le sujet.

Dans l'attente, je vous prie de croire, monsieur le Maire, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Cédric CHEVALIER